

4 mars 2024

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Dans leur réponse commune à la [question parlementaire n° 207 du 19 janvier 2024](#), les ministres de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (Max Hahn), de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (Claude Meisch) et du Travail (Georges Mischo) ont fourni des informations au sujet de l'accueil des demandeurs d'une protection internationale (DPI) au Luxembourg.
- Dans sa réponse à la [question parlementaire n° 264 du 1 février 2024](#), le ministre la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Max Hahn, a fourni des précisions sur l'évaluation de la vulnérabilité des personnes DPI qui ne sont plus accueillies automatiquement dans les centres de primo-accueil, mais qui sont inscrites sur une liste d'attente.
- Dans leur réponse commune à la [question parlementaire n° 265 du 1 février 2024](#), les ministres des Affaires étrangères et du Commerce extérieur (Xavier Bettel) et des Affaires intérieures (Léon Gloden) ont fourni des explications sur les bénéficiaires de protection internationale originaires de Gaza.
- Le 29 février, la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH), en tant que rapporteur national sur la traite des êtres humains, a présenté [son quatrième rapport sur la traite des êtres humains au Luxembourg](#), couvrant les années 2021-2022.
- Le 28 février, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié une [analyse des dernières tendances en matière d'asile](#), portant sur les demandes de protection internationale reçues dans les pays de l'UE+ en 2023. L'analyse montre notamment que l'année dernière, l'UE+ (c'est-à-dire les États membres de l'UE et les pays associés à Schengen) a reçu 1,1 million de demandes d'asile, soit une hausse de 18% par rapport à 2022, un niveau qui rappelle les chiffres des années 2015-2016.

### Chiffre de la semaine: 8,3 (pour mille personnes)

En 2022, 989 000 personnes (ressortissants de pays tiers et citoyens de l'UE) ont acquis la nationalité du pays de l'UE dans lequel elles vivaient, soit une augmentation d'environ 20% (+ 163 000 personnes) rapport à 2021. Par rapport à la population totale au 1 janvier 2022, c'est la Suède qui a accordé le plus grand nombre de nationalités (8,8 pour mille personnes), suivie du Luxembourg (8,3) et de la Belgique (4,2).

Source : [Eurostat: Statistics Explained: Acquisitions of citizenship in the EU \(2022\)](#) et [Eurostat: News article](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [zane.rozenberga@uni.lu](mailto:zane.rozenberga@uni.lu)**

#### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)